



Politique de confidentialité - Professionnels de santé

Date: 1er février 2019

Biogen France SAS (« **Biogen** ») interagit avec des professionnels de santé (« **PS** ») de diverses manières. La présente Politique de confidentialité décrit la façon et les raisons pour lesquelles nous collectons et utilisons les « **données personnelles** » des PS (soit toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable), ainsi que les droits des PS en lien avec ces collecte et utilisation.

Les informations que nous collectons et comment nous les utilisons

Biogen collecte des informations à propos des PS directement auprès des PS eux-mêmes, de tiers (tels que des patients, du personnel soignant ou autres professionnels de la santé) et de sources publiques, à différentes fins. Vous trouverez ci-après des exemples de données personnelles que nous pouvons collecter à propos des PS et de la façon dont nous utilisons ces données personnelles.

(a) Transferts de valeur

En tant que membre de la Fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques (EFPIA en anglais), Biogen respecte les codes promulgués par l'EFPIA, y compris le Code de divulgation des transferts de valeur de l'EFPIA adopté le 24 juin 2013 et les codes correspondants applicables au niveau national. En conséquence, Biogen collecte, enregistre, publie et partage des informations, concernant tout transfert de valeur effectué en faveur des PS au 1er janvier 2015. En particulier, Biogen est tenue d'enregistrer le montant précis des paiements directs et indirects, que ce soit en espèces, en nature ou autre, effectués en faveur d'un PS ou au bénéfice d'un PS y compris les avantages non-monétaires reçus par Biogen (directement ou indirectement), par ex. des services rendus par un vendeur tiers engagé par Biogen, la période de déclaration considérée pour un transfert de valeur et l'objet du transfert de valeur. Les données personnelles que nous collectons à cet égard comprennent :

- nom ;
- coordonnées (adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone ou de télécopie, etc.) ;
- informations professionnelles (comme pratique/spécialité et numéro d'identification du PS) ;
- détails du transfert de valeur (tels que la participation aux coûts relatifs aux événements de formation, y compris les frais d'inscription, frais de déplacement et d'hébergement, honoraires pour prestations réalisées, y compris des prestations d'orateur et de consultant, le financement et le paiement de travaux de recherche et développement, y compris des études non-cliniques, des études cliniques et études non interventionnelles et le paiement pour le transfert de tous droits de propriété intellectuelle associés au travail de recherche et développement.

Biogen collecte ces données personnelles directement auprès du PS et peut les publier soit : (i) à des fins de conformité aux lois nationales relatives à la transparence des relations avec les PS ; ou (ii) lorsqu'une autorité nationale de protection des données a pris une décision concernant les intérêts légitimes, sur la base de ses intérêts légitimes ; ou (iii) lorsque le PS a fourni son consentement afin que Biogen le fasse.

La période de déclaration est l'année civile concernée. Les divulgations seront faites une fois par an, généralement au plus tard le 30 juin de l'année civile précédente. Les informations divulguées demeureront dans le domaine public pour un minimum de 3 ans après le moment où lesdites informations sont divulguées pour la première fois. Biogen donnera au PS un préavis de la publication de ses données et informera précisément le PS de la nature des informations qui seront divulguées. Lorsque le financement et le paiement ont été fournis aux fins de recherche et développement, cette information sera publiée sous forme anonyme (sur une base globale) sans divulguer l'identité du PS).

(b) Plaintes relatives au Produit et effets indésirables

Les lois relatives à la pharmacovigilance exigent que nous collectons les plaintes relatives au produit et autres informations d'innocuité afin de nous permettre de surveiller la tolérance de tous les produits que nous commercialisons ou en cours de développement clinique. Ces obligations incluent la création de dossiers détaillés de toute réaction nocive, non voulue suspectée d'être due à un médicament Biogen (« **effet indésirable** ») qui nous est transmis, ce qui permet à l'effet indésirable d'être évalué et assemblé à d'autres effets indésirables ou plaintes enregistrées à propos de ce produit. Afin de nous aider à satisfaire ces obligations et d'assurer la sécurité de nos produits, nous collectons des données personnelles à propos des PS y compris :

- nom ;
- relation avec le patient faisant l'objet du rapport ;
- coordonnées (adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone ou de télécopie, etc.) ; et
- profession/spécialité (cette information peut déterminer les questions posées à un PS à propos d'un effet indésirable, en fonction de leur niveau présumé de connaissance médicale).

Nous collectons ces informations directement auprès du PS lorsqu'il nous fournit des informations liées à un effet indésirable qui a affecté un patient. Nous pouvons également collecter ces informations directement auprès d'un patient ou d'un autre tiers signalant un effet indésirable ayant affecté le patient (tel que le personnel soignant ou d'autres professionnels de santé). Biogen a l'obligation légale de collecter ces informations car les lois relatives à la pharmacovigilance exigent que nous assurions que les effets indésirables soient traçables et puissent faire l'objet d'un suivi. Dans le cadre de nos obligations de pharmacovigilance, nous sommes susceptibles d'utiliser des données personnelles de PS afin de :

- faire des recherches sur l'effet indésirable ou la plainte relative au produit ;
- contacter le PS pour avoir plus d'informations à propos de l'effet indésirable ou de la plainte relative au produit signalée ;
- réunir les informations à propos de l'effet indésirable ou de la plainte relative au produit avec des informations concernant d'autres effets indésirables ou plaintes relatives au produit que nous recevons afin d'analyser la sécurité d'un lot, d'un produit Biogen ou d'un principe actif dans sa totalité ; et
- fournir des rapports obligatoires aux autorités réglementaires ou nationales de sorte à ce qu'elles puissent analyser la sécurité d'un lot, d'un produit Biogen, d'un générique ou d'une substance active dans sa totalité, conjointement à des rapports d'autres sources.

Les informations fournies dans le cadre d'un rapport d'effet indésirable sont partagées au sein de Biogen au niveau mondial au travers de la Base de données internationale de pharmacovigilance de Biogen, hébergée aux États-Unis par Biogen, Inc. Biogen est également tenue de transférer les données relatives aux effets indésirables aux autorités réglementaires nationales pour être intégrées à leurs bases de données et à la base de données EudraVigilance de l'Agence Européenne du Médicament.

(c) Gestion des relations avec le PS

Biogen collecte et utilise les données personnelles des PS aux fins de gestion de notre relation avec un PS (notamment pour organiser des visites) et d'établissement du profil du PS, afin de mieux comprendre ses domaines d'expertise et ses centres d'intérêt. Il est dans l'intérêt légitime de Biogen de collecter ces données personnelles relatives au PS afin de maintenir et d'améliorer la relation professionnelle entre Biogen et lui/elle. Les données personnelles que nous collectons à cet égard comprennent :

- nom ;
- coordonnées (adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone ou de télécopie, etc.) ; et



- informations universitaires et professionnelles (telles que l'historique de carrière, le parcours universitaire, le domaine d'expertise et spécialité, les publications et discours publics, l'intérêt pour les produits Biogen) .

Biogen collecte la plupart de ces informations directement auprès du PS, mais nous pouvons également collecter des informations auprès de sources publiques et de bases de données de l'industrie qui contiennent des renseignements à propos des PS (par exemple, pour s'assurer que les dossiers que Biogen conserve à propos du PS sont à jour et exacts, ou pour compléter des informations incomplètes).

(d) Key Medical Experts

Biogen collecte et utilise des données personnelles à propos des PS qui sont considérés comme des Key Medical Experts (KME) dans leur domaine. Nous avons besoin de ces informations aux fins d'établissement du profil du KME et il est dans l'intérêt légitime de Biogen de collecter ces données personnelles auprès du KME afin de mieux comprendre ses domaines d'expertise, centres d'intérêt et avis. Les données personnelles que nous collectons à cet égard comprennent :

- nom ;
- coordonnées (adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone ou de télécopie, etc.) ; et
- informations universitaires et professionnelles (telles que l'historique de carrière, le parcours universitaire, le domaine d'expertise et la spécialité, les publications et discours publics, l'intérêt pour les produits Biogen).

Biogen collecte la plupart de ces informations auprès de sources publiques mais peut également les obtenir directement par des interactions avec le KME.

(e) Gestion des relations professionnelles

Biogen collecte et utilise des données personnelles afin de déterminer si elle doit engager, ou poursuivre une relation professionnelle avec un PS (par exemple, afin de réaliser des études, enquêtes ou études de marché, faire une présentation ou un discours à des publics internes ou externes, pour participer à des comités consultatifs ou assister à d'autres réunions ou événements, y compris des congrès). Les données personnelles que nous collectons à cet égard comprennent :

- nom ;
- identifiants programme de fidélité hôtelier ou programme de fidélité grand voyageur;
- renseignements concernant le passeport (tels que le numéro de passeport et ses dates de validité) ;
- sexe ;
- date de naissance ;
- coordonnées en cas d'urgence (tel que le nom et le numéro de téléphone d'un parent proche) ;
- coordonnées (adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone ou de télécopie, etc.) ; et
- informations universitaires et professionnelles (telles que l'historique de carrière, le parcours universitaire, le domaine d'expertise et la spécialité).

Nous avons besoin de ces informations afin :

- d'évaluer la carrière professionnelle d'un PS aux fins de réalisation de notre due diligence en tant que société responsable (notamment en matière de respect des lois anti- corruption) ; et
- enfin, de conclure, ou renouveler, un contrat avec le PS.

Biogen collecte la plupart de ces informations directement auprès du PS lorsqu'il nous fournit son curriculum vitae. Nous collectons également des informations à propos des PS auprès de sources publiques afin d'évaluer le respect des lois anti-corruption. Ces informations sont traitées uniquement lorsque cela est pertinent et nécessaire à une évaluation correcte d'un PS et afin de répondre à notre engagement de ne traiter qu'avec des partenaires éthiques. . Dans certains cas, le traitement de ces données à caractère personnel par Biogen peut être exigé par la loi aux fins de lutte contre la corruption. Biogen a également besoin de ces informations afin de conclure un contrat avec un PS.

(f) Étude de marché

Biogen collecte et utilise des données personnelles à propos des PS lorsqu'ils participent à des études de marché ou des enquêtes. Les données personnelles que nous collectons à propos d'un PS dépendront de l'étude de marché ou de l'enquête qui est menée. Cependant, celles-ci comprennent généralement :

- nom ;
- opinions et réponses aux études, enquêtes ou autres formes de questionnaire ;
- coordonnées (adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone ou de télécopie, etc.) ; et
- informations universitaires et professionnelles (telles que l'historique de carrière, le parcours universitaire, le domaine d'expertise et la spécialité, les publications et discours publics, l'intérêt pour les produits Biogen).

Nous avons besoin de ces informations afin :

- de réunir des données à propos de Biogen (tel qu'un commentaire sur un produit ou service) ;
- de mieux connaître une aire thérapeutique ; et
- d'améliorer notre compréhension du secteur pharmaceutique.

Biogen collecte certaines de ces informations à propos des PS auprès de sources publiques telles que des listes ou bases de données externes afin de sélectionner les personnes interrogées participant à l'étude de marché. Les opinions ou réponses à des études, enquêtes ou questionnaire d'un PS sont collectées directement auprès des PS lorsqu'ils participent à l'étude de marché ou l'enquête. Il est dans l'intérêt légitime de Biogen de traiter les données personnelles afin de rassembler des données à propos de notre société et du secteur dans lequel nous travaillons, améliorer notre compréhension de celui-ci et la façon dont nous travaillons.

(g) Demande de subventions, de dons et de partenariat

Biogen collecte et utilise des données personnelles à propos des PS lorsqu'ils présentent, ou qu'une organisation de santé pour laquelle ils travaillent, présente une demande de subvention, de don ou de partenariat. Les données personnelles que nous collectons à cet égard comprennent :

- nom ;
- titre professionnel ;
- coordonnées (telles qu'adresse postale, adresse e-mail et numéro de téléphone) ; et
- informations universitaires et professionnelles (telles que l'historique de carrière, le parcours universitaire, le domaine d'expertise et la spécialité, les publications et discours publics, l'intérêt pour les produits Biogen).

Nous avons besoin de ces informations afin :

- d'examiner un conflit d'intérêts qui a été divulgué ou enquêter sur un conflit d'intérêts possible ;



- d'évaluer la carrière professionnelle d'un PS aux fins de réalisation de notre due diligence en tant que société responsable (notamment en matière de respect des lois anti- corruption) ; et
- de déterminer l'éligibilité du PS, ou de l'organisation de santé l'employant, pour recevoir la subvention, le don ou mettre en place un partenariat.

Biogen collecte la plupart de ces informations directement auprès du PS lorsque nous recevons une demande de la part du PS, ou de l'organisation de santé pour laquelle il travaille, pour recevoir une subvention, un don ou mettre en place un partenariat. Nous collectons également des informations à propos d'un PS auprès de sources publiques afin d'évaluer le respect des lois de lutte anti-corruption par le PS. Ces informations sont traitées uniquement lorsque cela est pertinent et nécessaire à une évaluation correcte des antécédents d'un PS et afin de répondre à notre engagement de n'octroyer de subvention, don ou de mettre en place des partenariats qu'avec des partenaires éthiques.

Il est dans l'intérêt légitime de Biogen de traiter les données personnelles afin de déterminer l'éligibilité du PS, ou de l'organisation de santé qu'il emploie, pour recevoir la subvention, le don ou mettre en place un partenariat. Dans certains cas, le traitement de ces données à caractère personnel par Biogen peut être exigé par la loi aux fins de lutte contre la corruption.

(h) Communications légalement requises

Dans certains cas, Biogen est légalement tenue d'adresser une communication spécifique aux PS, par exemple comme condition d'une licence pour un produit ou en raison de problèmes de sécurité identifiés. Dans ce cas, nous pouvons également faire appel à des fournisseurs de bases de données de PS pour nous fournir les coordonnées exactes des PS ou adresser des communications pour le compte de Biogen. Dans ces hypothèses, Biogen traite des données à caractère personnel des PS et envoie lesdites communications pour se conformer à une obligation légale.

Comment partageons-nous les données personnelles avec autrui et procédons à des transferts internationaux ?

Biogen peut également, à tout moment et pour les finalités énumérées ci-dessus, avoir besoin de mettre les données personnelles d'un PS à la disposition de tiers. Lesdites parties comprennent :

(a) Sociétés Affiliées

Nous pouvons divulguer des données personnelles à nos sociétés affiliées pour les motifs décrits dans la présente Politique de confidentialité. Les sociétés affiliées sont les sociétés qui sont sous le contrôle commun de notre société mère Biogen, Inc., 225 Binney Street, Cambridge, MA 02142, É.-U. et de notre siège social international, Biogen International GmbH, Neuhofstrasse 30, 6340 Baar, Suisse.

(b) Tiers

Biogen peut recourir à des tiers pour nous fournir des services, ce qui peut nécessiter la divulgation des données personnelles du PS à ces tiers. Ceux-ci comprennent les prestataires de service qui : (a) aident Biogen dans ses activités de traitement des données ; (b) fournissent le système de technologie ou la solution à utiliser par Biogen ; (c) hébergent le système ou la solution dans le cloud ; et (d) fournissent à Biogen des installations de stockage des données. Si nous permettons à un tiers d'avoir accès aux données personnelles d'un PS, cet accès ne sera permis que pour des motifs compatibles avec la présente Politique de confidentialité, et nous devons protéger les données personnelles du PS conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données.



(c) Autorités publiques

Dans certaines circonstances, nous pourrions être appelés à divulguer les données personnelles du PS en réponse à une ordonnance de tribunal, une assignation, un mandat de perquisition, ou pour nous conformer à une loi ou une réglementation. Nous envisageons de collaborer dans le cadre de telles demandes, en prenant les mesures nécessaires pour nous assurer que le demandeur comprend la nature confidentielle des données personnelles qui lui sont confiées. Nous nous réservons également le droit de coopérer avec les autorités publiques dans le cadre d'enquêtes et de poursuites des utilisateurs qui enfreignent nos règles ou ont un comportement nuisible ou illicite envers d'autres visiteurs ou les données personnelles dont nous sommes responsables.

(d) Transactions structurelles

Nous pouvons divulguer les données personnelles d'un PS à un tiers en lien avec une réorganisation d'entreprise, une fusion, vente, coentreprise, cession, transfert ou autre disposition de tout ou partie de notre entreprise, de nos actifs ou de nos actions, y compris en lien avec une faillite ou autre procédure similaire.

De tels transferts peuvent comprendre des transferts vers des pays qui ne mettent pas en œuvre un niveau adéquat de protection pour vos données personnelles en vertu de vos lois nationales ou des lois de l'Union européenne de protection des données. Dans de tels cas, Biogen prend les mesures appropriées pour assurer que vos données sont protégées de façon adéquate si elles sont transférées vers lesdits pays. La Suisse, pays dans lequel Biogen International GmbH est située, est un pays considéré par la Commission européenne comme fournissant un niveau adéquat de protection des données en vertu de ses lois. Biogen met en place en outre des Clauses contractuelles types lorsque cela est nécessaire pour fournir un niveau adéquat de protection des données. Sur demande d'un PS, Biogen fournira d'autres informations à propos des destinataires de données personnelles et des accords de transfert des données avec des destinataires en dehors de l'Espace économique européen.

Comment conservons-nous les données personnelles ?

Nous conservons les données personnelles d'un PS pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées et conformément à toute durée de conservation spécifique requise par les lois.

Vos droits

Un PS peut contacter Biogen à tout moment s'il souhaite accéder à ses données personnelles ou s'il a besoin d'informations au sujet des données personnelles que nous détenons à son sujet (y compris la source des données personnelles). Un PS peut également s'opposer au traitement de ses données personnelles pour des motifs légitimes, demander la limitation de leur traitement et aussi demander leur rectification et leur suppression. Un PS peut également avoir le droit à la portabilité des données.

Lorsque Biogen traite des données personnelles du PS sur la base du consentement du PS, le PS peut retirer son consentement à tout moment sans préjudice en nous contactant à l'adresse indiquée ci-dessous ou, dans le cas d'un e-mail, en cliquant sur la fonction « se désabonner » dans le corps de l'e-mail. Cela n'affecte pas la légalité du traitement antérieur au retrait du consentement.

Veillez noter que certains de ces droits sont limités par la législation applicable en matière de protection des données et que nous avons le droit de recueillir, traiter et détenir vos données personnelles pour nous acquitter de nos obligations légales (par exemple : les données concernant un événement indésirable lié à



un médicament). Nous pouvons demander à un PS de fournir des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer son identité avant d'accéder à toute demande.

Comment nous contacter ?

Selon la législation européenne en matière de protection des données, un « responsable du traitement » est une entité juridique chargée de la protection de vos données personnelles et de vous aider à faire valoir vos droits en matière de protection des données. Biogen est le responsable du traitement des données personnelles du PS en lien avec la présente Politique de confidentialité. Si vous êtes un PS et que vous avez toute question ou préoccupation concernant la présente Politique de confidentialité ou le traitement de vos données personnelles, ou que vous souhaitez exercer vos droits tels qu'indiqués ci-dessus, vous pouvez contacter le Délégué européen à la protection des données de Biogen à l'adresse suivante : privacy@biogen.com. Vous pouvez, si vous le jugez nécessaire, déposer une plainte auprès de l'autorité locale chargée de la protection des données, si vous pensez qu'il y a eu atteinte à vos droits en matière de vie privée.